



Projet d'élargissement de l'A480 : avis de l'ADTC Grenoble

L'ADTC a pris connaissance du dossier de 46 pages soumis à la concertation concernant le projet d'élargissement de l'A480 entre les échangeurs des Martyrs et Louis Michel, ainsi que de la présentation qui en a été faite dans les 3 communes où se sont tenues les réunions publiques. Ce projet appelle de notre part les remarques suivantes :

Tout d'abord, l'ADTC regrette que la concertation ne porte que sur un tronçon d'un projet dont la cohérence impliquerait en fait un ensemble de travaux nettement plus conséquent, entre la jonction A48 / A480 et la sortie au Pont de Claix, et traitement du trafic aussi bien dans le sens sud-nord que dans le sens nord-sud. Les projets soumis à concertation doivent normalement l'être dans leur ensemble, afin que le public puisse juger valablement de leur impact et de la pertinence des dépenses à engager, par rapport à d'autres projets portant notamment sur les infrastructures de transports en commun.

Ensuite, le document de la DREAL, tout comme les études de trafic antérieures de l'AURG ou de l'ex DDE38, rappellent ou montrent deux faits :

- Le principal "point noir" responsable de la congestion du trafic en heures de pointe sur l'A480 est l'échangeur du Rondeau, et ce, aussi bien dans le sens nord-sud que dans le sens sud-nord. Le projet soumis à concertation ne prévoit pas de modifier cet échangeur, car cela nécessiterait des travaux plus coûteux, et fortement pénalisants pour le trafic pendant 2 à 3 ans. Or, dans le dossier soumis à concertation, la DREAL reconnaît explicitement que : **« l'aménagement de l'A480 ne peut être utile que si les échangeurs permettent une bonne gestion des flux »**
- L'augmentation de capacité de cette voirie induirait inévitablement, à moyen et long terme, à une augmentation du trafic. Cet effet ne nous semble pas compatible avec les objectifs du Plan de déplacements urbains (PDU), et plus globalement de la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE), qui dispose que les PDU doivent réduire la circulation automobile (*et pas uniquement la part de la voiture dans les déplacements*). L'affirmation selon laquelle l'élargissement de l'A480 n'induirait pas de fuite en avant vers la périurbanisation n'est pas justifiée dans le dossier soumis à concertation. Au contraire, le CETE estime que **cela induirait une augmentation de l'ordre de + 20'000 km/jour** de l'ensemble des distances parcourues en voiture dans la région urbaine grenobloise.

→ Ces éléments conduisent l'ADTC à émettre l'avis que le projet soumis à concertation n'est pas utile pour atteindre les objectifs du PDU.

Le dossier propose plusieurs aménagements en marge de l'élargissement, dont, en particulier :

- mise en conformité des écoulements d'eau de surface
- création d'un passage pour les cycles sous le pont des Martyrs

→ L'ADTC approuve ces deux propositions, mais elles ne nécessitent pas d'élargir l'A480.

Parmi les autres modifications proposées, l'ADTC n'est pas convaincue de la nécessité de créer une sortie supplémentaire vers le nord de la Presqu'île, pour les automobilistes venant du nord, compte tenu de la très courte distance entre cette bretelle et la sortie existante de l'A48 vers le pont d'Oxford.

En conclusion

L'ADTC estime qu'engager des dépenses dans ce projet routier qui, fondamentalement, ne réglerait pas le problème de la congestion de l'A480, est globalement contre-productif. A une période où aussi bien l'Etat que les collectivités locales ont des contraintes financières fortes, l'ADTC exprime le vœu que les moyens actuellement prévus pour élargir l'A480 soient consacrés à l'amélioration de l'offre alternative à la voiture particulière, en particulier pour la desserte en transports en commun, et à l'intermodalité TC+vélo, entre l'agglomération grenobloise et les secteurs périurbains. A terme, seul ce choix garantira une évolution vers des choix de modes de déplacements compatibles avec les enjeux environnementaux et énergétiques auxquels nous devons faire face.

Pour l'ADTC
Monique Giroud, présidente de l'association